

Le rôle du Canada dans les délibérations du Comité des 33, comité spécial de l'ONU chargé d'établir des politiques en matière de maintien de la paix, a encore été difficile: une forte divergence de vues s'est en effet manifestée à propos des principes régissant l'établissement et le contrôle quotidien des opérations de maintien de la paix. Le Canada espère néanmoins à l'avenir que le comité jouera un rôle utile dans le dégagement de principes directeurs pratiques pour les opérations de maintien de la paix sur place.

Les mandats des trois forces de maintien de la paix dont le Canada fait partie ont été prolongés au cours de l'automne 1975. Le mandat de l'UNDOF n'a été renouvelé, cependant, qu'après que le Conseil de sécurité eut consenti, à la demande de la Syrie, à accueillir, en janvier, un débat en règle sur le Moyen-Orient, débat auquel l'OLP participerait. Le mandat de l'UNFICYP a été renouvelé sous réserve que le commandant de l'UNFICYP ne déploierait pas de forces dans le nord de l'île avant d'en être venu à une entente séparée avec les Chypriotes turcs.

L'engagement du Canada à l'égard du maintien de la paix par l'ONU a été rappelé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée générale le 22 septembre:

«Ces opérations constituent l'un des rares instruments utiles qu'ait élaborés la communauté internationale pour favoriser le règlement pacifique des différends. Elles sont conçues pour permettre aux parties en cause d'interrompre les hostilités quand elles constatent qu'il est dans leur intérêt de le faire et pour contribuer à susciter un climat dans lequel les différends peuvent être réglés par la voie de négociations.»

Désarmement

Comme par les années passées, l'ONU a joué un rôle actif dans la recherche constante d'une solution au problème irritant et complexe du désarmement. Le sentiment toujours plus vif de frustration et le peu de progrès accomplis dans cette recherche sont amplement illustrés par la multiplication des questions mises à l'ordre du jour dans le but de régler l'un ou l'autre des divers aspects du problème. À sa trentième session, l'Assemblée générale a examiné 19 articles portant sur le désarmement et elle a

adopté 25 résolutions. M. MacEachen, dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée générale le 22 septembre a parlé de l'inquiétude qu'éprouve le Canada devant l'absence de progrès que l'on constate en matière de désarmement:

«Le désarmement est l'un des sujets qui provoquent au sein de cette assemblée les sentiments les plus intenses, que ce soit de l'espoir ou de la frustration. Nous voulons des accords qui feront échec à la violence, qui réduiront les tensions et qui libéreront des ressources pour des fins sociales et économiques productives. Nos espoirs sont cependant trahis par une surenchère sans fin des moyens de destruction.

L'arsenal nucléaire compte des dizaines de milliers d'armes et nous devons faire face à la perspective terrifiante de la prolifération. Les pays développés continuent de consacrer des sommes énormes aux armements de toutes sortes et les budgets militaires de certains pays en voie de développement augmentent rapidement. Est-il étonnant, dans ces conditions, que, partout, on attende avec un profond sentiment d'inquiétude mêlée d'impatience, des progrès réels sur la voie du désarmement?»

Questions économiques et sociales

Le Canada, qui s'est vu confier, en 1974, un mandat de trois ans auprès du Conseil économique et social, a pris une part active aux travaux du conseil en 1975. Celui-ci, lors de sa cinquante-huitième session (printemps) et de sa cinquante-neuvième session (été), a étudié une grande variété de questions économiques et sociales, dont l'aide au Sahel frappé par la sécheresse, les questions liées au respect des droits de l'homme, l'année internationale de la femme, la protection de l'environnement, les problèmes de l'alimentation, les secours à fournir en cas de désastre et le développement économique, en vue de la septième session spéciale. À la session du printemps, le Canada a été élu membre de la Commission des droits de l'homme et réélu, à la fois, au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et à la Commission des stupéfiants (il est représenté au sein de ces deux organismes depuis leur création, en 1972 et en 1946 respectivement). Le Canada est aussi membre des Commissions économiques pour